

SAINTS JEAN XXIII ET JEAN-PAUL II : LA CANONISATION DU CONCILE

IL a fallu attendre la célébration du cinquantième du Concile œcuménique Vatican II pour en voir tous les résultats : le Pape Jean XXIII qui réunit le Concile à Rome, les Pères (2.504 dont 296 d'Afrique) qui y travaillèrent dans une intense émotion religieuse, pour rendre explicite ce qui est implicite dans la Révélation, les Pontifes qui en rendirent effectifs les décrets (Paul VI, Jean-Paul II, Benoît XVI), les évêques qui en étendirent l'application dans la chrétienté de base, et les chrétiens et chrétiennes qui, avec courage et foi, accueillirent l'aggiornamento qui leur était proposée... C'est eux tous que nous évoquons quand, considérant la marche de (l'Eglise dans la période postconciliaire, nous célébrons la canonisation des Papes Jean XXIII et Jean-Paul II. Cet effort généreux pour entrer dans le dessin voulu par Dieu a été commandé par l'Esprit Saint auquel le « Bon Pape » Jean XXIII était très attentif. Le Concile, acte de foi en Dieu, d'obéissance à ses lois, de sincère effort pour correspondre au plan de la Rédemption (cf. Jean XXIII, allocution pour la clôture de la première session du Concile) a produit des fruits salutaires pour l'Eglise. Et les résultats de cette Assemblée sont immenses ; et aujourd'hui encore nous en éprouvons les bienfaits : 4 constitutions, 9 décrets, 3 déclarations et de nombreux messages aux diverses catégories du peuple de Dieu, et plus tard le nouveau Code du droit canonique (1983) et le catéchisme de l'Eglise catholique (1992). Lors de la promulgation du nouveau Code de droit canonique, le 25 janvier 1983, le Pape Jean-Paul II avait manifesté le souhait »que la nouvelle législation canonique devienne, elle-même chaque jour, mieux adaptée pour s'acquitter de sa fonction de salut en ce monde ». L'urgence permanente est de continuer à faire réception du Concile, en accueillant les approfondissements qu'il contient incontestablement par rapport à l'enseignement antérieur, en répétant les réorientations qu'il indique, en profilant aussi de l'expérience qui est la nôtre cinquante ans plus tard. Cet effort de réception permet une mise en perspective des diverses affirmations et une

Anamnèse de son apport durable au-delà des affirmations liées à la conjoncture.

Comme d'habitude. Nous avons voulu coller à l'actualité socio-ecclésiale. Au-delà de la canonisation de deux Papes Jean XXIII et Jean-Paul II, qui apparaît pour beaucoup comme la canonisation même du Concile Vatican II, ce 120^e numéro du journal « Rencontre », à voulu faire halte sur la thématique des Moyens de communication social, dont le décret conciliaire Inter Mirifica se veut la matrice de la réflexion ecclésiale en ce domaine. En effet, les Pères conciliaires ont voulu que les rapports entre les moyens de communication sociale et l'Eglise soient amicaux, loyaux, réciproquement compressifs et respectueux, bienfaisants et satisfaisants, participant de la formation et de l'éducation des chrétiens. La présente parution est enrichie de plusieurs contributions qui rappellent l'importance des médias dans l'univers socioculturel et politique actuel, tout en soulignant les divers et les controverses dont elles peuvent faire l'objet. Le lecteur est conduit par sage du Cardinal Fernando FILONI, Préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, lors de sa dernière visite au Cameroun. C'est dire qu'au gré des pages, votre Journal vous offre plusieurs informations alléchantes. C'est un

large éventail de choix que « Rencontre » vous propose, fidèle à sa mission de former et d'informer les divers catégories du Peuple de Dieu.

Abbé Yves SAMENKOMBA